



Associé minoritaire 10% , avantages/inconvénients???

Par **forzax**, le 17/02/2010 à 17:27

Bonjour,

On me propose un poste pour gérer une sandwicherie qui va se créer, j'aurai pour charge de lancer l'affaire (fournisseurs, recrutement...) et de la gérer comme si c'était la mienne. Pour ça on me propose un salaire, et (j'en viens à ma question) 10% des parts de la société : la personne me dit que c'est pour m'impliquer dans le projet et me permet en cas de vente de recevoir 10 % de la valeur du fond ainsi que 10 % des bénéfices chaque année. Il me dit qu'en cas de démission de ma part je dois lui revendre mes parts.

Il me demande donc d'être présent chez le notaire pour la signature du bail commercial pour le local en tant que détenteur de 10 % des parts.

Je souhaite donc savoir si cette situation vous paraît cohérente?

Quels sont les avantages et inconvénients de cet engagement pour moi?

En cas de problème pour la société(liquidation, dépôt de bilan...), en quoi cela m'engage et à quelle hauteur?

Autrement, si je démissionne de mon statut de salarié, suis-je obligé de revendre mes parts?, l'associé est-il obligé de me les acheter ? et à quel prix : au prix de départ ou si cela intervient après plusieurs bilans , au prix de la valeur du dernier bilan?

Autrement, l'acte officiel qui me déclare associé au hauteur de 10 % est-il celui où je signe le bail commercial ou y en a-t-il un autre à faire?

Aussi, puis-je m'engager comme associé avant d'avoir ma promesse d'embauche ou mon contrat? N'y a-t-il pas de risque? Perso , je ne pense pas, je pense même plutôt que le risque est pour l'associé majoritaire...

Au final, l'option me paraît très intéressante, à savoir avoir un salaire + 10% de la société sans y investir personnellement.. mais je me pose toutes ces questions malgré tout....

Merci d'avance.

Cordialement.

Lire la suiteMeilleures réponses pour « associé minoritaire 10 % » dans :
Tout le siteForumRisques pour associé minoritaire SARL Voir Associés minoritaires/
majoritaires et parts Voir Infirmière libérale associé minoritaire SARL Voir Tout le
siteForumDroit chômage associe minoritair Voir Associé minoritaire salarié (SARL 2
personnes Voir Associé minoritaire en contrat c.d.d. Voir

Par **mandiese**, le **28/09/2014** à **22:34**

bonjour , avez vous eu reponse a vos questions depuis le temps ? je suis dans le meme cas
que vous et je ne trouve aucune aide pour m'éclairer merci davance !